

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal a été convoqué le 18/04/2025

De la Commune de **LA ROUAUDIÈRE**

Séance du **JEUDI 24 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Didier ROSSIGNOL, premier adjoint.**

Etaient présents : Mme BRÉHIER Marie-Paule, M. GEFFRAY Samuel, M. LARDEUX Loïc, Mme Courné Noëlie, M. DUPONT Mickaël, M. SIMON Jean-Philippe.

Étaient absents excusés : M. COLAS Hervé a donné pouvoir à M. ROSSIGNOL Didier, M. JULIOT Thierry a donné pouvoir à M. GEFFRAY Samuel.

Mme BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 27 mars 2025 est approuvé.

En l'absence de M. le Maire, M. Didier ROSSIGNOL 1^{er} adjoint préside la séance de ce jour.

Il demande l'ajout d'une délibération :

- Frais d'actes notariés pour la vente de la parcelle Commune/M.PAJOT

Accepté à l'unanimité.

N°2025-12

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

Monsieur Didier ROSSIGNOL premier adjoint expose :

Comme l'an dernier, afin d'uniformiser les demandes, les associations ont reçu un courrier leur précisant qu'elles devront compléter un imprimé indiquant leur projet de l'année ainsi que le budget prévisionnel 2025. Elles doivent également fournir le dernier relevé bancaire du compte courant et, le cas échéant un relevé des divers comptes détenus par l'association.

Cette année, l'association « Au son des décibels » nous a informé ne pas demander de subvention pour l'année 2025 ainsi que l'association « Les Bons Amis » puisque celle-ci est clôturée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions 2025 :

Association/organisme	Montant
Association Sportive Roaldérienne	400 €
Roald'Anim Jeunesse	100 €
AFN	100 €
Comité des Fêtes	100 €

D'autre part, l'association « Au son des Décibels » devra nous faire parvenir ses relevés bancaires et son budget prévisionnel si elle souhaite obtenir la gratuité de la salle socio-culturelle.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

N°2025-13

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (RODP) ORANGE 2025

Monsieur Didier ROSSIGNOL premier adjoint rappelle au Conseil Municipal qu'Orange verse annuellement une redevance pour l'occupation du domaine public routier. Voici les tarifs proposés :

- * Artères aériennes : 64,87 € le km
- * Artères en sous-sol : 48,65 € le km
- * Emprise au sol : 32,44 € le m²

Après débat et échange, les membres du Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'adopter les tarifs comme suit :**

- Artère aérienne : $14.696 \times 64.87 \text{ €} = 953.33 \text{ €}$
- Artère en sous – sol : $0.056 \times 48.65 \text{ €} = 2.72 \text{ €}$
- Emprise au sol : $0.50 \times 32.44 \text{ €} = 16.22 \text{ €}$

- **D'autoriser Monsieur le maire** à émettre un titre d'un montant total de **972.27 €** dans le cadre de la redevance Orange 2025.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

N°2025-14

ARGENT DE POCHE 2025

Le Conseil municipal :

Monsieur Didier ROSSIGNOL premier adjoint rappelle au Conseil Municipal que depuis 2021 faute de moyens financiers, il n'avait pas été menée d'Opération « argent de poche ».

Cette année, les services de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) ont informé le CIAS en date du 7 mars que l'âge des bénéficiaires au Dispositif Argent de Poche est abaissé à 14 ans. L'arrêté concernant cette décision date du 19 février 2025.

Le CIAS du Pays de Craon a déposé un dossier d'agrément le 13 février dernier se basant sur une tranche d'âge de 16 à 18 ans inclus comme l'an habituellement.

Or, certaines communes les ont informées de leurs difficultés à mobiliser les jeunes de cette tranche d'âge. Elles souhaitent donc abaisser l'âge à 14 ou 15 ans.

Monsieur Didier ROSSIGNOL premier adjoint rappelle que l'âge étant abaissé, il faudra être vigilant à l'encadrement continu des jeunes lors des chantiers.

Une démarche spécifique sera à réaliser sur la plateforme « Démarches simplifiées ».

Monsieur Didier ROSSIGNOL premier adjoint propose à l'assemblée de reconduire l'opération argent de poche pour l'année 2025 en abaissant ou en maintenant l'âge à 14 ans. Un courrier va être envoyé dans un premier temps aux jeunes nés en 2008 et 2009 (12 jeunes concernés) en leur demandant une réponse de participation avant le 19 mai 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de reconduire l'opération argent de poche pour l'année 2025 en abaissant l'âge à 14 ans.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la tranche d'âge abaissée et déclarer les chantiers au moins 3 semaines avant leur réalisation.
- Autorise le Maire à régler les jeunes concernés à hauteur de 5 € de l'heure.
- Autorise le Maire ou une adjointe à signer le contrat de participation du jeune au dispositif argent de poche.

POUR 9	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------	----------	--------------

N°2025-15

DEVIS LAVE-VAISSELLE SALLE SOCIO-CULTURELLE

Monsieur Didier ROSSIGNOL premier adjoint rappelle au conseil municipal que le lave-vaisselle de la salle socio-culturelle est hors d'usage suite à des dommages subis par des personnes ne respectant pas les consignes d'utilisation.

Les traiteurs utilisant régulièrement la salle nous demandent de l'équiper de nouveau de ce matériel sans quoi ils ne proposeraient plus cette salle à leurs clients.

Il paraît évident que si achat de lave-vaisselle il y a, il ne sera accessible qu'aux traiteurs et sera mis sous cadenas pour les autres utilisateurs.

Plusieurs devis ont été demandés :

	SARL SFIC	MTE	SARL MCB 35	GGMGAST RO	MÉTRO RENNES
Lave-vaisselle à capot (prix TTC)	5 874.00 €	4 560.00 €	5 171.40 €	2 612.04 €	3 334.02 €
Volume cuve	15 litres	25 litres	33 litres	20 litres	20 litres
Garantie	1 an	?	2 ans pièces 1 an MO	1 an ou 2 ans Prix ?	5 ans

Il faudra voir si les paniers de notre ancien lave-vaisselle sont adaptables sur le prochain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la SARL MBC35 pour l'achat d'un lave-vaisselle à 5 171.40 € TTC, ceci afin de garantir un service de proximité en cas de problème avec le matériel.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

N°2025-16

FRAIS ACTES NOTARIÉS VENTE PARCELLE COMMUNE/M.PAJOT

Monsieur Didier ROSSIGNOL premier adjoint expose :

Par délibération 2024-37 en séance du 12 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé la vente à titre onéreux de la parcelle ZW0003 d'une contenance de 5000 m² à Monsieur et Madame PAJOT pour un montant de 2 655,00 €.

Il était stipulé à l'article 3 de cette délibération que l'ensemble des frais liés à la vente serait à la charge des acquéreurs.

Par courrier du 4 avril, Monsieur et Madame PAJOT nous ont adressé un courrier nous disant ne pas être d'accord sur ces frais notariés. Ils nous demandent une prise en charge de la moitié des frais d'actes soit environ 340 €.

Monsieur Didier ROSSIGNOL premier adjoint rappelle que nous avons proposé cette parcelle à la vente au prix de 3 040 € net vendeur.

Un effort sur le prix de vente ayant déjà été accordé aux acquéreurs, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne prendre aucun frais d'acte notarié concernant la vente de cette parcelle.**

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

QUESTIONS DIVERSES

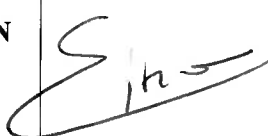
- **Présentation « France Services »** : voir si une présentation de leurs services pourrait être faite aux vœux du Maire.
- **Location de la salle** : état des lieux après location : à revoir à la prochaine réunion.
- **Date pour arbres des naissances** : le 14 juin à 11 h ou le 5 juillet à 11h
- **Nouvelles modalités de recensement des jeunes de 16 ans** : courrier reçu de la Préfecture à revoir quand nous aurons plus d'informations.
- **Remise de livres** : dans le cadre de la mise en place du Territoire Éducatif Rural sur le secteur de Renazé, une cérémonie de remise de livres aura lieu le mardi 13 mai à 18h00 au parking de la salle du Fresne de St Aignan/Roë. Tous les élèves TPS à la 6^{ème} se verront remettre 10 livres chacun.

- **Courrier de remerciements** : suite à la clôture de l'association « Les Bons Amis », un courrier leur a été envoyé afin de les remercier pour leur don ainsi qu'au temps et l'énergie investis depuis toutes ces années.

Prochaines réunions : 22 mai et 26 juin 2025

La séance est levée à 22h08

SIGNATURES :

Thierry JULIOT	Absent	Didier ROSSIGNOL	
Hervé COLAS	Absent	Marie-Paule BRÉHIER	
Loïc LARDEUX		Jean-Philippe SIMON	
Samuel GEFFRAY		Noëllie COURNÉ	
Mickaël DUPONT			